



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Aménagement d'un village modulaire d'hébergements temporaires, d'une aire de camping-cars, de bureaux temporaires, d'une aire permanente pour les citoyens itinérants et d'un verger conservatoire.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COM. DE COMMUNES FALAISES DU TALOU

Raison sociale

COM. DE COMMUNES FALAISES DU TALOU

N° SIRET

2 4 7 6 0 0 7 2 9 0 0 0 7 0

Type de société (SA, SCI...)

Communauté de communes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

PHILIPPE

☒ Monsieur

Prénom(s)

Patrice

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39 b)	Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha ou l'emprise au sol est supérieur à 10 000 m ²
42 a)	Terrains de camping et de caravanage permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements de caravanes

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit d'un projet situé sur les communes déléguées de Berneval le Grand et Belleville sur Mer (Petit Caux). Le projet a fait de l'objet de nombreuses concertations en lien avec les services de la préfecture de Seine Maritime. Il comporte :

- La construction d'un village modulaire d'hébergements temporaires pour 480 résidents,
- D'une aire de camping-cars végétalisé de 80 emplacements,
- D'une surface de bureaux temporaires,
- D'une aire permanente pour les citoyens itinérants de 10 emplacements,
- Plantation d'un verger conservatoire

4.2 Objectifs du projet

L'aire de camping-cars ainsi que le village d'hébergements temporaires ont pour but d'héberger les futurs travailleurs déplacés du chantier EPR-2 pendant la durée du chantier. Le village d'hébergements temporaires fera l'objet d'un permis de construire précaire d'une durée de 15 ans. Ce village sera constitué de 6 bâtiments de 80 chambres chacun.

L'aire permanente pour les citoyens itinérants de 10 emplacements a pour but de répondre à nos obligations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Les bureaux serviront aux ouvriers d'Eiffage (prestataire du lots gros oeuvre pour le chantier EPR-2), les bureaux seront également installés de manière temporaire.

Afin de renaturer et d'accompagner l'entrée du village en lien avec le programme de conservation et de plantation de verger sur le territoire de la communauté de communes, un verger conservatoire sera planté et une mare créée. Ce dernier aura pour but de recréer des habitats pour les espèces identifiées à proximité du site. L'exploitation durable du verger permettra également de répondre aux objectifs "mieux se nourrir local" du programme d'action agricole porté par la collectivité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux débiteront par la création des réseaux (électricité, eau, assainissement, eau pluviale, fibre...). Dans un second temps les voiries seront réalisées. Enfin les constructions des hébergements temporaires, des bureaux et l'habitat des citoyens itinérants seront réalisées.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Durant sa phase d'exploitation il s'agira d'un entretien des réseaux voirie et bâtiment, les espaces verts et alignement d'arbre seront gérés de manière différenciée pour permettre la préservation de la biodiversité et éviter les îlots de chaleur.

Pour le démantèlement: les bureaux d'Eiffage et les hébergements temporaires seront recyclés ou réutilisés par les entreprises dans le cadre d'autres grands chantiers. Une attention particulière sera apportée afin que le démantèlement permettent la réutilisation de cette zone.

Le verger conservatoire, l'aire de camping car et les hébergements des citoyens itinérants seront conservés.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire précaire (PC) pour les hébergements temporaires et les bureaux
Permis d'aménager pour l'aire de camping car et le l'aire permanente des citoyens itinérants.
Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques (LEMA)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie totale	~6 ha
Surface plancher	~11 000m ²
Surface voiries	~5000 m ²
Surface espaces verts	~25000 m ²
Liaisons piétonnes et douces	~5000m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : RD925

Lieu-dit :

Localité : PETIT-CAUX

Code postal : 7 6 3 7 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 9 ° 5 6 ' 2 3 " N Lat. : 0 1 ° 1 0 ' 5 2 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Carte Communale de BELLEVILLE SUR MER : zone ZnC (révision en cours - passage en zone SU)
PLU de BERNEVAL LE GRAND : zone A (déclaration de projet en cours - passage en zone AUT)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	La RD925 est concernée par la Carte de Bruit Stratégique Européenne
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Une étude pédologique et botanique a été réalisée par Alise environnement (voir annexe) - aucune zone humide n'a été identifiée.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Albien (arrêté n°2003- 248 du 21 février 2003)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Réseaux AEP publics existants RD925 au sud et RD54 à l'est ? Une étude pour l'alimentation en eau potable de l'ensemble du chantier EPR-2 est en cours. Deux ressources sont prélevées une à Ancourt et une à Touffreville sur Eu.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Une recherche de neutralité est prise en compte dès la conception du projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	La station d'épuration située à St Martin en Campagne a été dimensionnée pour l'ensemble des équipements de l'EPR-2. En AEP des travaux sont programmés afin d'alimenter et sécuriser l'alimentation.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Un diagnostic écologique a été réalisé par le bureau d'études ALISE : - enjeux liés aux habitats : faibles à très faibles - enjeux liés à la flore : faibles - enjeux liés à l'avifaune : modéré - enjeux liés aux mammifères terrestres et aux chiroptères : modéré - enjeux liés à l'herpétofaune et à l'entomofaune : très faible
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Une étude d'incidence NATURA 2000 a été réalisée par le bureau d'études ALISE : "[...] absence d'atteinte du projet sur l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire. Précisons également qu'il n'y aura pas d'effets de rupture de corridor écologique, de modification du comportement hydrique ou de pollutions (régulières ou accidentelles) remettant en cause l'état de conservation des sites Natura 2000."
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Il engendre la consommation de X ha de terre agricole, cependant 1ha sera remis en surface naturelle (verger conservatoire), des échanges de fonciers agricoles ont été réalisés avec l'exploitant en place et un travail a été fait avec la profession agricole dans le cadre d'une convention signée par le préfet, la SAFER et la communauté de communes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque cavités souterraines
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Une étude de flux (voir annexe). Le projet est juxtaposé à un parking construit par EDF qui aura pour but de réduire le flux vers le chantier avec la circulation de navette.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Au sud, circulation sur la RD925. Des merlons végétalisés permettent une mise à distance des départementales.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'éclairage sera par LED, dirigé vers le sol, et préservant de grandes zones noires.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Eaux usées et eaux pluviales
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Eaux usées rejetées sur les réseaux publics existants Eaux pluviales gérées sur le projet par infiltration dans des ouvrages paysagés (bassins, noues, ...)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Déchets domestiques uniquement (ordures ménagères, recyclable et bio-déchets) en ramassage en porte à porte par le service de collecte de la Communauté de Communes Falaises du Talou. Autres déchets dans les points d'apport volontaire disponibles sur le territoire communal ou en déchetterie.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Partiellement l'usage agricole va être limité au verger.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Un projet porté par EDF, sur un espace d'environ 9.9 ha au nord de la parcelle étudiée dans cette étude est constitué d'un parking végétalisé (arbres et/ou arbustes seront plantés sur l'ensemble des zones de stationnement) d'environ 2 400 places ainsi qu'une zone de retournement de cars, un espace de stockage de terre agricole à l'Ouest du site. Ce parking servira de parking déporté pour les futurs travailleurs du chantier de réalisation de deux unités de production EPR2 au niveau du site de Penly. Des vestiaires destinés aux salariés seront accolés au parking ainsi qu'une restauration destinée aux salariés du chantier.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les éclairages seront de type LED avec orientation vers le sol.

Les eaux pluviales issues de la totalité du projet seront gérées à la source ou par infiltration sur la parcelle par des ouvrages d'hydraulique douce (noues, bassins paysagés, ...) afin de réduire significativement les ruissellements vers l'aval.

Le projet est voué à développer de nouveaux écosystèmes (verger, mare, alignement d'arbre).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de la concertation permanente avec les services de la préfecture sur le projet et de l'état actuel du site, des environnants, des aménagements envisagés, nous estimons que celui-ci ne devrait pas faire l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	ZNIEFF	☒
2	Carte de Bruit Stratégique Européenne	☒
3	Diagnostic écologique et zones humides	☒
4	ETUDE D'INCIDENCE NATURA 2000	☒
		i

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom PHILIPPE

Prénom Patrice

Qualité du signataire Président de la communauté de communes

À Envermeu

Fait le 1 / 5 / 0 6 / 2 0 2 5



Signature du (des) demandeur(s)